



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-27301>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **24-27301**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-17829

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Vienne Condrieu Agglomération

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20007701400013

**Ville** : VIENNE

**Code postal** : 38200

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 38

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Opération de fouilles archéologiques préventives pour la réalisation du projet requalification du Cours Brillier

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45112000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Marché relancé suite à la déclaration sans suite de la procédure initiale pour motif d'intérêt général en raison d'une modification du cahier des charges Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Forme de marché : accord-cadre à bons de commande avec maximum de 2 000 000,00 euro(s) HT sur la durée totale du marché. Attribution d'un marché unique. Accord-cadre attribué à un seul opérateur économique. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 36 mois à compter de la notification du marché. Les travaux sur le cours Brillier, font l'objet de l'arrêté n°2024-80 du 25 janvier 2024 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive modificative. L'arrêté est joint en annexe au présent dossier de consultation

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 11/03/2024 à 12h00, lire 25/03/2024 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2024**